	Donatien	Dorian	Erwan
les dates d'absences avec leur motif (cp, rtt, maladie, absence injustifiée, etc.) ;	(0	0
la répartition hebdomadaire des heures supplémentaires (> 35 heures) ou complémentaires (pour les temps partiel) ;	35	5 35	35
les primes perçues (exceptionnelle, bilan, assiduité, etc.);	(0	0
les remboursement de frais de transport en commun ou frais kilométriques (déplacements pro.) et acomptes ;	(0	0
le nombre de tickets restaurants ou repas ;	(0	0
les avantages en nature avec le montant ainsi que la nature de l'avantage (utilisation de véhicule pro à titre personnel, logement, etc.).	C	0	0